var PP2009 - Allocation pour aide de tierce personne *(Population)*

Description

La variable indique si la personne touche une 'allocation pour l'aide de tierce personne'. L'allocation est accordée aux bénéficiaires d'une indemnité d'incapacité de travail et qui ont de graves difficultés à accomplir les actes courants de la vie journalière. Pour avoir droit à l'allocation, l'autonomie réduite doit être reconnue par un médecin. La personne doit au moins avoir un score de 11 points des 18 sur l'échelle de l'autonomie.
Le critère 'Allocation pour aide de tierce personne' est une situation de dépendance sur la base de laquelle le forfait pour malades chroniques peut être accordé (voir remarques).

Codification

Valeur	Signification
0	Ne corresponds pas au critère Allocation pour aide de tierce personne
1	Corresponds au critère Allocation pour aide de tierce personne

Remarques

- L'allocation a été réformée en 2007. Les personnes qui avaient précédemment droit à l'allocation et pour lesquelles le nouveau régime est défavorable, peuvent continuer à faire usage de l'ancien régime. Les variables Allocation pour aide de tierce personne – ancien régime 1 et Allocation pour aide de tierce personne – ancien régime 2 indiquent les personnes qui bénéficient de l'ancien régime.
- De plus amples informations sur l'allocation pour aide de tierce personne sont disponibles sur le site web de l'INAMI.
- Les personnes qui correspondent au critère 'Allocation pour aide de tierce personne – ancien régime 1' et qui ont également eu des frais de soins élevés au cours de l'année civile concernée et précédente reçoivent le forfait pour les malades chroniques. Elles sont identifiées par le pseudocode de nomenclature 740154 dans la base de données des soins de santé. Vous trouverez plus d'informations dans la variable forfait pour malades chroniques.

Disponible

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
Population	ALL	2002-01-01	2025-12-31

Code PP2009

Format SAS 1. (numeric)

Variable(s) équivalente(s)

- ZORGFORFAIT-Forfait maladies chroniques
- PP2007-Allocation pour aide de tierce personne – ancien régime 1
- PP2008-Allocation pour aide de tierce personne – ancien régime 2

Mots clés Coûts, Pathologies et handicaps, Avantages et statuts

Source: Agence InterMutualiste (https://aim-ima.be)